

Bicentenaire de la Naissance à DOLE de Louis PASTEUR

*Concours d'éloquence à l'intention d'élèves des lycées
de la Région Bourgogne-Franche Comté*

REGLEMENT du CONCOURS

La **Société des Amis de Pasteur**, reconnue d'utilité publique, tient de ses statuts déposés en 1927 la mission de défendre et illustrer la vie et les œuvres de Louis PASTEUR,

l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques (section du Jura), reconnue d'utilité publique, a notamment pour objet « de contribuer au développement d'actions éducatives en faveur de la jeunesse, de défendre et promouvoir la langue et la culture française en France et à l'étranger, d'organiser des réunions et manifestations culturelles, littéraires, artistiques ou scientifiques ... »,

avec le soutien de **Madame la Rectrice de la Région académique Bourgogne-Franche Comté**

sont convenues de s'associer pour organiser, dans le cadre de la célébration du bicentenaire de la naissance à DOLE de Louis PASTEUR, un Concours d'éloquence entre élèves des lycées. Ce concours doit permettre, d'une part de contribuer à la meilleure connaissance de la vie et de l'œuvre du savant et d'autre part de donner aux élèves la possibilité d'exprimer leur capacité de synthèse et de formulation de leurs connaissances par un exercice oral.

Ce concours contribue ainsi au développement de l'oralité en accord avec les programmes de l'Education Nationale.

C'est pourquoi il a été arrêté par les parties signataires, ci-après désignées comme « l'organisateur » :

Article 1 : Le concours est ouvert à tout élève des classes de Seconde, Première, Terminale inscrit dans un Lycée d'enseignement général, technologique ou professionnel, relevant du Ministre de l'Education nationale ou du Ministre de l'Agriculture, public ou privé.

Article 2 : Chaque établissement peut présenter trois candidats dont le choix est déterminé selon des modalités à sa libre convenance, et sous sa seule responsabilité.

La sélection se fait en deux étapes :

- une demi-finale départementale
- une finale régionale.

Article 3 : Chaque établissement fixe les conditions dans lesquelles les élèves préparent leur intervention de façon à traiter le sujet qui est proposé par l'organisateur du Concours.

Article 4 : L'épreuve finale du Concours aura lieu à DOLE, ville natale du savant, les concurrents disposeront d'un pupitre, et de deux micros (1 fixé au pupitre et 1 mobile).

Article 5 : Chaque candidat dispose de 10 minutes maximum.

Article 6 : Le Jury chargé de classer les candidats et d'attribuer les récompenses sera constitué au maximum de 8 membres :

- Madame la Rectrice de la Région académique de Bourgogne-Franche Comté, ou son représentant,
- Madame la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne-Franche Comté, ou son représentant,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental du Jura, ou son représentant,
- Monsieur le Maire de DOLE, Président de l'EPCC « Terre de Louis PASTEUR », ou son représentant,
- Un Avocat désigné en accord avec le Bâtonnier du Barreau du JURA,
- Un membre de l'AMOPA,
- Un membre de la Société des Amis de Pasteur.

Article 7 : Les membres du Jury attribuent à chaque candidat une note qui sanctionne d'une part la maîtrise du sujet proposé et d'autre part la qualité d'expression et de présentation du candidat selon une grille d'évaluation établie préalablement.

Le classement est établi en fonction du total des notes obtenues par chaque candidat.

Si deux candidats obtiennent le même nombre de points, l'avantage est donné au plus jeune d'entre eux.

Article 8 : L'organisation détermine la ou les récompenses attribuée(s) aux candidats en fonction de la délibération du Jury. La remise des dites récompenses a lieu au terme de l'épreuve, qui est ouverte au public.

Article 9 : L'épreuve finale du Concours aura lieu le 10 mai 2023.

Les demandes d'inscription des candidats doivent être adressées à l'adresse suivante : eloquencepasteur@gmail.com en indiquant le nom et l'adresse de l'établissement.

Article 10 : SUJET SOUMIS AUX CANDIDATS

« Que vous inspire la notion d'incertitude liée aux risques, qui caractérise encore plus qu'hier le monde d'aujourd'hui, à la lumière des travaux conduits par Pasteur, des décisions qu'il a pu prendre. »

Fait à DOLE, le 26 septembre 2022

Le Président de la Société
Des amis de Pasteur

Michel MAUBLANC

Le Président de l'Association des
des Membres de l'Ordre des Palmes
Académiques

Michel CLERC